

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10  
  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

## COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

#### OBJET :

VOTE DU COMPTE DE  
GESTION 2023 – budget  
lotissement

#### Délibération

N°09-04/01

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024

Etaient Présent(e)s : Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

Etaient absents excusés : Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri) et Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien)

Secrétaire de séance nommé : Monsieur de SEZE Charles-Henri

## Vote compte de gestion 2023 – budget lotissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisé par le comptable des Finances Publiques et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Lotissement 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion 2023 et déclare que ce compte dressé par le Comptable des Finances Publiques, visé et conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME AU PROCES-VERBAL.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 11/04/2024

Et publication ou notification le 11/04/2024

Fait à Toury sur Jour, le 11 avril 2024  
Le Maire,  
Nicole ROBERT  
Le Secrétaire de séance,  
Charles-Henri de SEZE



Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 9  
  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

# **COMMUNE DE TOURY SUR JOUR**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

### **OBJET :**

VOTE COMPTE  
ADMINISTRATIF 2023 –  
budget lotissement

**Délibération**  
**N°09-04/02**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024**

**Etaient Présent(e)s :** Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

**Etaient absents excusés :** Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri) et Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien)

**Secrétaire de séance nommé :** Monsieur de SEZE Charles-Henri

## **Vote compte administratif 2023 – budget lotissement**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SCHWARZ Roger (suite à la sortie de Mme le Maire) délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par Nicole ROBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	54 235.55	-	-	18 226.38	54 235.55	18 226.38
Opérations de l'exercice	738.17	11 000.00	8 932.35	0.00	9 670.52	11 000.00
TOTAUX	54 973.72	11 000.00	8 932.35	18 226.38	63 906.07	29 226.38
Résultats de clôture	43 973.72	-	-	9 294.03	34 679.69	-
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	54 973.72	11 000.00	8 932.35	18 226.38	63 906.07	29 226.38
RESULTATS DEFINITIFS	43 973.72	-	-	9 294.03	34 679.69	-

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au support nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 11/04/2024

Et publication ou notification le 11/04/2024

Fait à Toury sur Jour, le 11 avril 2024  
Le Président de séance,  
Roger SCHWARZ  
Le Secrétaire de séance,  
Charles Henri de SEZE



Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10  
  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

# COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

**OBJET :**

AFFECTATION DU  
 RESULTAT - budget  
 lotissement

**Délibération**  
**N°09-04/03**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024**

**Étaient Présent(e)s :** Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

**Étaient absents excusés :** Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri) et Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien)

**Secrétaire de séance nommé :** Monsieur de SEZE Charles-Henri

### AFFECTATION DU RESULTAT - budget lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de, Nicole ROBERT, Maire. Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,00 €
- un déficit de fonctionnement de : - 43 973.72 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A</u> Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 10 261.83 €
<u>B</u> Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-54 235.55 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>-43 973.72 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	9 294.03 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E 0.00€</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 0,00 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	0,00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>43 973.72 €</b>

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Toury sur Jour, le 11 avril 2024

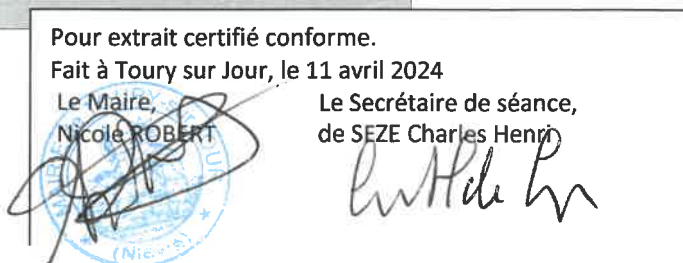
Le Maire,  
 Nicole ROBERT

Le Secrétaire de séance,  
 de SEZE Charles Henri

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 11/04/2024

Et publication ou notification le 11/04/2024



Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10  
  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

## COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

**OBJET :**  
VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2024– budget  
lotissement

**Délibération**  
**N°09-04/04**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024**

**Etaient Présent(e)s :** Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

**Etaient absents excusés :** Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri) et Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien)

**Secrétaire de séance nommé :** Monsieur de SEZE Charles-Henri

## Vote budget primitif 2024– budget lotissement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif annexe lotissement 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

**53 644.24 €**

- dépenses et recettes de fonctionnement	:	44 350.21 €
- dépenses et recettes d'investissement	:	9 294.03 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- DECIDE à l'unanimité des membres présents (10 en exercice, 8 présents, 10 exprimés, 10 pour, 0 abstention et 0 contre) d'approuver le BP lotissement 2024 et apposent leurs signatures.

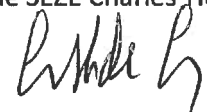
POUR EXTRAIT CONFORME AU PROCES-VERBAL.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 11/04/2024  
Et publication ou notification le 11/04/2024

Fait à Toury sur Jour, le 11 avril 2024

Le Maire, Nicole ROBERT	Le Secrétaire de séance, de SEZE Charles-Henri
----------------------------	---------------------------------------------------



Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10  
  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

## COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

#### OBJET :

VOTE DU COMPTE DE  
GESTION 2023 – budget  
commune

Délibération  
N°09-04/05

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024**

**Etaient Présent(e)s :** Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

**Etaient absents excusés :** Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri) et Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien)

**Secrétaire de séance nommé :** Monsieur de SEZE Charles-Henri

## Vote compte de gestion 2023 – budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisé par le comptable des Finances Publiques et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Commune 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion 2023 et déclare que ce compte dressé par le Comptable des Finances Publiques, visé et conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME AU PROCES-VERBAL.

Fait à Toury sur Jour, le 11 avril 2024

Le Maire,  
Nicole ROBERT

Le Secrétaire de séance,  
de SEZE Charles Henri



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 11/04/2024

Et publication ou notification le 11/04/2024

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 9  
  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

# COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

### OBJET :

VOTE COMPTE  
ADMINISTRATIF 2023 –  
budget commune

Délibération  
N°09-04/06

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024**

**Étaient Présent(e)s :** Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

**Étaient absents excusés :** Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri) et Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien)

**Secrétaire de séance nommé :** Monsieur de SEZE Charles-Henri

## Vote compte administratif 2023 – budget commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SCHWARZ Roger (élu suite à la sortie de Mme le Maire) délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par Nicole ROBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	52 806.86	30 972.71	-	30 972.71	52 806.86
Opérations de l'exercice	164 101.54	177 370.13	26 051.56	43 420.40	190 153.10	220 790.53
TOTAUX	164 101.54	230 176.99	57 024.27	43 420.40	221 125.81	273 597.39
Résultats de clôture	-	66 075.45	13 603.87	-	-	52 471.58
Restes à réaliser			-	13 652.00	-	13 652.00
TOTAUX CUMULES	164 101.54	230 176.99	57 024.27	57 072.40	221 125.81	287 249.39
RESULTATS DEFINITIFS	-	66 075.45	-	48.13	-	66 123.58

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au support nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 11/04/2024  
Et publication ou notification le 11/04/2024

Fait à Toury sur Jour, le 11 avril 2024  
Le Président de séance,  
Roger SCHWARZ

Le Secrétaire de séance,  
de SEZE Charles Henri





Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10  
  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

# COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

### OBJET :

AFFECTATION DU  
 RESULTAT - budget  
 commune

**Délibération**  
**N°09-04/07**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024**

**Étaient Présent(e)s :** Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

**Étaient absents excusés :** Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri) et Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien)

**Secrétaire de séance nommé :** Monsieur de SEZE Charles-Henri

### AFFECTATION DU RESULTAT - budget commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de, Nicole ROBERT, Maire. Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 66 075.45 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 13 268.59 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 52 806.86 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 66 075.45 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-13 603.87 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	13 652.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E <b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H <b>66 075.45 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	66 075.45 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0.00 €

Pour extrait certifié conforme,  
 Fait à Toury sur Jour, le 11 avril 2024

Le Maire,  
 Nicole ROBERT

Le Secrétaire de séance,  
 de SEZE Charles-Henri

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 11/04/2024

Et publication ou notification le 11/04/2024



Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10  
  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

# COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

**OBJET :**  
SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS 2024

**Délibération**  
**N°09-04/08**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024**

**Etaient Présent(e)s :** Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

**Etaient absents excusés :** Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri) et Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien)

**Secrétaire de séance nommé :** Monsieur de SEZE Charles-Henri

## Vote subventions 2024

Madame le Maire fait état des subventions suivantes et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur celles-ci :

65748.....	USEP Chantenay St Imbert	400 €
	HUILERIE REVEILLEE	60 €
	COMITE DES FETES	600 €
	FNACA	50 €
	MOULIN DES EVENTES	50 €
	SAPEURS POMPIERS	100 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres présents acceptent à l'unanimité d'allouer ces subventions pour l'année 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME AU PROCES-VERBAL.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 11/04/2024

Et publication ou notification le 11/04/2024

Fait à Toury sur Jour, le 11 avril 2024  
Le Maire,  
Nicole ROBERT  
Le Secrétaire de séance,  
de SEZE Charles Henri





Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10  
  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 1

# COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

### OBJET :

VOTE DE TAUX IMPOSITIONS  
TAXES 2024

Délibération  
N°09-04/09

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024**

**Etaient Présent(e)s :** Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

**Etaient absents excusés :** Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri) et Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien)

**Secrétaire de séance nommé :** Monsieur de SEZE Charles-Henri

## Vote taux d'impositions des taxes directes locales pour 2024

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Suite à la commission finances réunie le 2 avril, Madame le Maire propose une augmentation des taux d'imposition de 2%. Ces taux seront appliqués aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux au titre de l'année 2024, lesquelles ont été revalorisées en loi de finances.

Pour rappel, les taux actuels depuis 2013 sont les suivants pour la commune : 41.12% pour la Taxe Foncière Bâtie, 22.58% pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti et 26.03% pour la Taxe d'Habitation.

Madame le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- 41.94 % pour la TFB,
- 23.03 % pour la TFNB,
- 26.55 % pour la TH

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 absence

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.03 %
- taxe d'habitation : 26.55 %

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 11/04/2024  
Et publication ou notification le 11/04/2024

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Toury sur Jour, le 11 avril 2024  
Le Maire, Le Secrétaire de séance,  
Nicole ROBERT de SEZE Charles Henri



Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10  
  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

## COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

#### OBJET :

VOTE BUDGET PRIMITIF  
2024 COMMUNE

Délibération  
N°09-04/10

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

#### **Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024**

**Etaient Présent(e)s :** Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

**Etaient absents excusés :** Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri) et Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien)

**Secrétaire de séance nommé :** Monsieur de SEZE Charles-Henri

## Vote budget primitif 2024 – budget commune

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

**295 879.08 €**

- dépenses et recettes de fonctionnement : 238 808.35 €  
- dépenses et recettes d'investissement : 57 070.73 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- DECIDE à l'unanimité des membres présents (10 en exercice, 8 présents, 10 exprimés, 10 pour, 0 abstention et 0 contre) d'approuver le BP 2024 et apposent leurs signatures.
- DECIDE d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

Pour extrait conforme certifié exécutoire.

#### Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 11/04/2024  
Et publication ou notification le 11/04/2024

Fait à Toury sur Jour, le 11 avril 2024  
Le Maire, Le Secrétaire de séance,  
Nicole ROBERT de SEZE Charles-Henri



Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10  
  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

## COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

**OBJET :**

VACATIONS

FUNERAIRES

Délibération

N°09-04/11

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024**

**Etaient Présent(e)s :** Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

**Etaient absents excusés :** Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri) et Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien)

**Secrétaire de séance nommé :** Monsieur de SEZE Charles-Henri

## Vacations funéraires

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-14 et L2213-15,

Madame le Maire précise que les dispositions législatives en vigueur prévoient que dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation s'effectuent en présence du garde champêtre ou d'un agent de police municipale délégué par le maire. Ces vacations funéraires sont comprises entre 20 et 25 €.

Elles sont fixées par le maire après avis du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

**Emet un avis favorable :**

à des vacations funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur d'un montant de 25 euros.

Pour extrait conforme certifié exécutoire.


Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 11/04/2024  
Et publication ou notification le 11/04/2024

Fait à Toury sur Jour, le 11 avril 2024

Le Maire,  
Nicole ROBERT

Le Secrétaire de séance,  
de SEZE Charles Henri



Nombre de Conseillers

<u>En exercice :</u>	10
<u>Présents :</u>	8
<u>Votants :</u>	10
<u>Pour :</u>	10
<u>Contre :</u>	0
<u>Abstention :</u>	0

OBJET :

Projet Photovoltaïque  
d'un propriétaire privé sur  
le territoire la commune  
de Toury-sur-Jour

**COMMUNE DE TOURY SUR JOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024**

**Délibération**

**N°09-04/12**

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024**

**Etaient Présent(e)s :** Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

**Etaient absents excusés :** Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri) et Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien)

**Secrétaire de séance nommé :** Monsieur de SEZE Charles-Henri

**Projet Photovoltaïque d'un propriétaire privé sur le territoire la commune de Toury-sur-Jour**

Afin de contribuer au développement des énergies renouvelables tout en œuvrant pour la production agricole, LER DEVELOPPEMENT du groupe WATT ET CO souhaite développer un projet photovoltaïque sur la commune de Toury-sur-Jour.

Le projet prévoit une production d'électricité sous les panneaux photovoltaïques avec la mise à en place d'un cheptel ovin ou équivalents sous cette centrale permettant la mise en place d'une activité agricole, de type éco pâturage.

La fourniture, l'installation et l'exploitation de cette centrale photovoltaïque sera assurée par la société LER DEVELOPPEMENT et ses filiales du groupe WATT ET CO, un opérateur spécialisé dans le développement, l'exploitation et la maintenance de centrale solaire photovoltaïques et agri voltaïque. Un bail emphytéotique sera signé avec le propriétaire Monsieur Bertrand De Villaines sur une durée de 41 ans.

LER DEVELOPPEMENT du groupe WATT ET CO est une société française spécialisée dans ce domaine, et est propriétaire de nombreuses installations dans toute la France, et présente notamment dans la Nièvre avec la centrale photovoltaïque de Decize, en éco-pâturage.

La zone identifiée pour recevoir ce projet de parc solaire se situe entre le Domaine de Bablon et le lieu-dit Les Prouards, le long de la route des Châtaigniers. L'aire d'étude est de 16 ha mais la surface d'implantation définitive du projet reste à définir en fonction des enjeux identifiés lors de la conduite des études environnementales, paysagères et techniques.

Le parc solaire sera constitué de structures en acier portant des panneaux photovoltaïques, compatible avec l'entretien agricole prévue, d'un ou plusieurs postes de transformation, et d'un poste de livraison électrique d'où serait raccordé le parc solaire avec le réseau électrique ENEDIS, le tout clôturé et

sécurisé. Un accès dédié à la surface clôturée sera assuré pour pouvoir exploiter et maintenir en parfait état de fonctionnement ladite centrale.

Ainsi, dès lors que les autorisations seront obtenues par LER DEVELOPPEMENT ou ses filiales, et à ses frais, le bail emphytéotique avec le propriétaire pourra alors être signé afin que les travaux de construction puissent débuter.

L'avis du conseil municipal est demandé sur l'autorisation de pouvoir mener les différentes études nécessaires au développement du projet pour sa réalisation.

Après avoir pris connaissance de toutes ces informations,

Le Conseil Municipal de Toury-sur-Jour, après en avoir délibéré :

- Considère que l'aménagement d'un parc solaire privé sur le territoire de sa commune s'inscrit dans la politique de développement durable en faveur des énergies nouvelles, demandée expressément par le gouvernement,
- Donne un avis favorable pour le lancement des différentes études en vue de la création d'un parc solaire sur le territoire de sa commune,

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,  
A Toury sur Jour, le 11 avril 2024  
Le Maire,  
Nicole ROBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'NR', is written over a circular blue official stamp of the Municipality of Toury-sur-Jour.

Le secrétaire de séance,  
de SEZE Charles-Henri

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CH Seze', is written in cursive.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Envoi Préfecture le : 11/04/2024

Publié ou Notifié le : 11/04/2024